

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20231221-D20232112001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2024

Séance du 21 DECEMBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de décembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/12/2023
Date d'affichage
15/01/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Anabela FOREY, Rachel VITTE

Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN

Objet de la Délibération
Charges local médical

ABSENTS : Florence PROST, Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine de LAJUDIE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle à l'assemblée, que le local médical comporte 3 espaces pour accueillir des professionnels de santé.

L'un s'est libéré au mois de décembre, le deuxième sera libre au 30 avril 2024 et le troisième au 30 juin 2024.

Les charges mensuelles étaient calculées au tantième sur les consommations d'électricité, d'eau, ainsi que les charges de copropriété facturées par Ain Habitat tous les trimestres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- De ne plus imputer les charges de copropriété relatives à Ain Habitat à partir du 1^{er} janvier 2024. Les autres charges seront toujours calculées au tantième suivant les consommations d'eau et d'électricité.
- De prendre à sa charge les frais d'agence concernant les futures locations des espaces au local médical.

Ainsi fait et délibéré le 21 décembre 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

